

Ce n'est pas dans un cadre restreint par les limites de vos séances que j'essaierais de retracer en détail les causes célèbres qui ont propagé sa renommée : les éloges qui ont honoré sa mémoire dans une contrée (1) où toutes les traditions sont vivantes encore, ont dépeint l'avocat avec une perfection de couleurs dont je ne me flatterais pas d'égaliser la richesse.

Appelé seulement à esquisser devant vous, en traits rapides, la figure de notre éloquent compatriote, je dois me borner à rappeler que, dans cette carrière si pleine de l'avocat, on admira surtout cette vaste et flexible aptitude qui savait embrasser les affaires les plus diverses, les assurances maritimes comme les débats testamentaires, les problèmes hypothécaires comme les questions d'état.

On a remarqué parmi ces dernières un célèbre procès de désaveu, où Lainé et Ravez luttèrent avec des chances diverses, mais avec une égale admiration de la cité.

Tous deux furent admis à suivre leur cause jusque devant le tribunal de Cassation : leur apparition fut un événement. Le barreau de Paris, qui ne fit qu'entrevoir ce duel oratoire, put reconnaître que les barreaux de province lui gardaient des émules dignes de ses plus grands maîtres. Le président essaya vainement de les retenir dans la capitale. Il devait les revoir bientôt l'un près de l'autre aux premiers postes de l'Etat.

Mais aucune cause n'a laissé de plus profonds souvenirs que celle de la marquise d'Anglure. Victime, dès sa jeunesse, des plus odieuses machinations, atteinte par des parents avides dans son nom, dans sa filiation, dans

(1) Voir notamment l'éloge prononcé par M. Louis Feral à la conférence du barreau de Toulouse, le 18 décembre 1853, et celui que M. Ernest de Chancel a fait entendre à la conférence du barreau de Bordeaux, le 22 décembre 1857, auxquels ce discours a emprunté des éléments précieux.